

L'hétérodoxie en économie politique: de l'alternative au modèle Walrassien à la synthèse avec le néo-classicisme méthodologique

Hakim Ben Hammouda*

Abstract: *Drawing upon the Grenoble and Paris streams of thought, the Regulationist School (1975) analyzes the capitalist system from a historical and spatial perspective, as an alternative to the Walrassian General Equilibrium Theory. The concepts as well as the approach used are unique and contribute to an innovative analysis of both the international economic relations and the growth dynamics and crisis of the capitalist system. Criticized by conventions close to the new American institutional economy, the Regulationists are today confronted with chaotic economic phenomena and uncertainties which force them to renew their conventional tools.*

Introduction

L'histoire de l'économie politique est marquée par le débat sur la mesure de la valeur des biens. En effet, avec le développement de l'échange dans les économies capitalistes, les économistes ont été de plus en plus confrontés à la question de la comparaison des biens de nature différente et de leur commensurabilité préalable à l'échange. Les «biens doivent», précise Di Ruzza (1994:41), «nécessairement avoir un dénominateur commun, une même substance au terme de laquelle ils peuvent être ramenés».

A cette question les économistes ont apporté deux types de réponse. D'un côté, la théorie de la valeur-travail qui, des classiques à Marx, fonde la valeur des biens sur le travail qui en est simultanément la substance et la mesure objective. De l'autre côté, la théorie subjective de la valeur, qui fait de l'utilité procurée par les biens, la seule source de valeur et, par conséquent de la rareté, comme moyen de mesure. La réponse à cette question sera à l'origine d'une fracture en économie politique entre les courants hétérodoxes et les courants orthodoxes. En effet, dès la fin du XIX^e siècle, Walras et l'école marginaliste vont opposer à la vision objective des classiques la théorie de la valeur-utilité. Cette nouvelle théorie dominera progressivement le champ de l'économie politique et constituera la matrice centrale de la réflexion. Par ailleurs, c'est de la critique de cette théorie que

se nourrira tout au long de son histoire le programme de recherche hétérodoxe et sa prétention à construire un cadre alternatif.

Le projet de Walras, père fondateur de la théorie subjective de la valeur, ne s'est pas limité à l'étude des lois naturelles de la valeur d'échange et de l'échange, ou de ce qu'il appelait, l'économie pure. En effet, il a cherché également à analyser les conditions concrètes du fonctionnement de l'économie, de l'économie appliquée ou de l'économie sociale qui couvrirait l'ensemble des problèmes liés à la répartition des richesses. Or, ce projet scientifique est resté inachevé dans la mesure où il butait sur la difficulté de concilier les notions de justice et d'intérêt dont la concurrence constitue, selon Weiller et Carrier (1994:31), «un défi considérable pour l'architecture rationnelle d'une science économique de l'échange et de la répartition».

En dépit d'une soumission de la logique de la justice à celle de la rationalité de l'économie pure, Walras continue néanmoins à chercher de nouvelles tentatives de synthèse entre ces deux notions.¹ Cependant, ces nouveaux résultats ne sont pas formalisés pour être incorporés dans le corpus walrassien (Weiller et Carrier 1994). La deuxième source d'inachèvement du projet walrassien réside dans le caractère incomplet de la construction formelle de son projet scientifique. Cet inachèvement formel provient, selon Weiller et Carrier, «de l'économie pure tout d'abord, où nombreuses sont les démonstrations manquantes. Mais aussi et surtout, d'un projet scientifique plus vaste, (...) dont les hypothèses sur les logiques rationnelles de l'intérêt et de la justice n'ont pu être complètement formalisées».

Le projet scientifique de Walras connaîtra deux voies de prolongement. D'abord, la voie parétienne qui chercha à asseoir la domination de l'économie pure sur l'économie sociale, et à résoudre ainsi le conflit entre la logique de l'intérêt et celle de la justice, à travers le développement de la formalisation du projet walrassien. C'est cette voie walrasso-parétienne qui dominera le champ de l'économie politique et constituera le paradigme «orthodoxe». La deuxième voie, adoptée par Antonelli, sans nier l'importance de l'économie pure, aura une attitude plus ouverte et plurielle dans l'analyse des dynamiques économiques. E. Antonelli, cherchera à donner à l'analyse walrassienne un cadre général d'ensemble en proposant d'analyser le capitalisme comme un système économique. Par ailleurs, cette étude ne devra pas se limiter selon Antonelli, comme dans le projet walrassien, aux aspects statiques mais exigera la prise en considération de la dynamique d'évolution de ce système.

1 L. Walras proposera une nouvelle méthode de conciliation entre la justice et l'intérêt.

Mais parallèlement à ce débat interne au sein du courant walrassien, se dessinaient déjà les contours du projet hétérodoxe de contestation de l'orthodoxie walrassienne. Cette nouvelle tradition va naître avec les travaux de Simiand (1987) qui s'est attaqué à divers aspects du projet walrassien. Tout d'abord, il critique l'homo-oeconomicus qui réduit, selon lui, la complexité des motivations individuelles à un principe simple. D'autre part, Simiand s'oppose à la théorie de l'échange et à la détermination des prix qu'elle suggère. Cette opposition provient du fait que cette théorie réduit également l'ensemble des réseaux et des rapports d'échange que la société construit à un principe relativement simpliste. Enfin, Simiand s'attaque au concept d'équilibre qui constitue la base projet walrassien. Il considère que l'équilibre est une situation exceptionnelle dans le fonctionnement des économies contemporaines. Dans cette perspective, Simiand pense que les économistes devraient se préoccuper davantage des situations de déséquilibre dans les économies contemporaines, que de s'attarder à définir les conditions d'un équilibre improbable. Ces critiques vont donner dès le début du siècle le contenu du programme de recherche hétérodoxe qui va le démarquer définitivement du programme de recherche walrassien. En effet, si pour ce dernier, il s'agit de poursuivre l'œuvre walrasso-parétienne en affinant les aspects formels afin d'accroître la cohérence de cette construction, le programme de recherche hétérodoxe se fixe comme priorité de rendre compte du réel et de construire sa pertinence. Cette préoccupation sera au centre du courant hétérodoxe et expliquera son constant renouvellement.

Ainsi, la profonde transformation des structures économiques dans les économies capitalistes ces dernières années sous l'effet du travail de crise a entraîné un renouvellement important du courant hétérodoxe. Une des premières tentatives provient du marxisme anglo-saxon qui, avec la tradition analytique, cherche à construire une nouvelle théorie générale de l'exploitation (*Actuel Marx* 1990 numéro spécial). Du point de vue méthodologique, ce courant rejette le holisme des traditions marxistes pour l'individualisme méthodologique. Par ailleurs, à la philosophie sur l'histoire, le marxisme analytique privilégie un discours «moraliste» sur les notions de liberté, d'égalité. Ce nouveau discours, précisent Bidet et Texier (1990), «est en symbiose avec l'air du temps : il reconstruit l'exploitation dans les catégories mêmes de l'économie dite «bourgeoise» (entendons par là néo-classique), il discute de la justice dans les termes de la philosophie radicale américaine, il aborde l'individualité non plus comme produit de rapports sociaux, mais comme principe d'une activité et de choix rationnels». Enfin, ce courant réfute la théorie de la valeur-travail en fondant son analyse de l'exploitation sur les relations de propriété (Romer 1982). Dans cette perspective, l'exploitation capitaliste naît, dans la tradition du marxisme analytique, d'un accès inégal et restreint aux moyens de production.

Le rejet de la théorie de la valeur-travail sera également au centre d'une autre tentative de renouvellement du courant hétérodoxe. Ces nouvelles conceptions abandonnent la théorie de la valeur-travail et critiquent, par conséquent, l'hypothèse sous-jacente à cette théorie qui considère que les agents économiques sont socialisés dans la production, et que l'échange vient consacrer un rapport de force déjà existant. En effet, pour ce courant la socialisation se fait par l'échange et passe par le marché qui peut créer les prix. Parallèlement à l'abandon de la théorie de la valeur-travail, ces conceptions adoptent également une attitude critique vis-à-vis de la théorie subjective de la valeur en considérant qu'elle ne décrit pas le fonctionnement d'une économie décentralisée, mais qu'elle retrace une modalité particulière d'une économie centralisée. En effet, la présence du commissaire-priseur et le rôle stratégique que lui accorde le modèle walrassien dans le tâtonnement, réduit l'économie décentralisée à une économie centralisée. Dans cette perspective, la centralisation dans le modèle walrassien fait que la validation des activités économiques se fait à priori, alors qu'une véritable économie décentralisée devrait accorder un rôle plus important au marché, et que la validation peut se faire ainsi *aposteriori*.

Dans ce courant, on retrouve plusieurs propositions des mécanismes de socialisation des agents économiques. Ainsi Aglietta et Orléan (1982) reprennent les analyses de Girard en termes de désir et de mimétisme pour analyser le processus de socialisation, et font de la monnaie l'institution centrale de ce processus. Pour d'autres, c'est le rapport salarial qui est au coeur de la socialisation (Benetti 1978, Benetti et Cartelier 1980). Ce rapport n'est pas marchand comme le prétend la théorie néo-classique, mais il s'agit d'un rapport coercitif et qui permet une répartition inégale des richesses. De Vroey fera la synthèse de ces deux approches en cherchant à construire une nouvelle théorie alternative à l'équilibre économique général en considérant un modèle basé sur la monnaie et le rapport salarial (De Vroey 1987, De Vroey 1990). Dans cette perspective, la monnaie obéit à deux logiques :

- une logique centralisée liée à la souveraineté politique et dans ce cadre la monnaie joue le rôle d'une norme permettant de valider le fonctionnement de l'économie;
- une logique décentralisée ou privée dans laquelle la monnaie joue le rôle d'un moyen d'échange.

De la même manière, le rapport salarial est considéré comme un rapport social spécifique appartenant à la fois à une logique marchande et à une logique politico-institutionnelle.

Ainsi, ces approches, en dépit d'une affiliation hétérodoxe, rejoignent les approches néo-classiques en considérant que l'objet de l'économie politique est de répondre à la question fondatrice de l'économie politique autour de la viabilité d'une économie décentralisée. Par ailleurs, ces approches

convergent également dans leur analyse des mécanismes de socialisation en introduisant des institutions complémentaires au marché, pour assurer la stabilité de la régulation marchande. Cependant, elles divergent sur la nature de ces institutions. En effet, si le modèle walrassien introduit le commissaire-priseur, les approches alternatives lui préfèrent d'autres institutions comme la monnaie ou le rapport salarial, afin de ne pas changer d'objet d'étude et de continuer à analyser les économies décentralisées.

En définitive, la théorie de la valeur-travail se trouve devant un choix : situer l'analyse au niveau de la production et des rapports de force qui se nouent entre les entreprises et les travailleurs, ou dans la sphère de l'échange et de la circulation. Dans cette perspective, Benetti et De Vroey se sont placés dans le second terme de l'alternative, en rejetant la notion de plus-value, et en s'attachant à étudier les rapports marchands censés être à l'origine de la socialisation des agents économiques.

Parallèlement à ces approches qui sont basées sur l'analyse du marché, on a enregistré à partir du milieu des années 1970 l'émergence d'une nouvelle approche, les théories de la régulation, qui vont s'intéresser à l'étude de la production en cherchant à déterminer les principes de la régulation en dehors du marché. Ces nouvelles théories vont très rapidement dominer le champ de l'hétérodoxie, et chercher à s'ériger en alternative à la théorie de l'équilibre général. Mais, après une décennie de travaux féconds, qui ont renouvelé différents domaines de l'analyse économique, le programme de recherche régulationniste semble avoir atteint ses limites et exige par conséquent un renouvellement profond de ces outils d'analyse. Une des voies de renouvellement se dessine à travers l'alliance et les convergences tissées entre la théorie des conventions et le programme régulationniste. Ces convergences, fortement critiquées, sont à l'origine de l'évolution de certaines composantes de l'hétérodoxie vers des positions théoriques et méthodologiques, qui les rapprocheraient du néo-classicisme méthodologique et du programme néo-keynésien. C'est ce parcours que nous essayerons de retracer dans cette section.

Les théories de la régulation : quelques éléments autour d'un parcours

La théorie de la régulation est un nouveau corpus théorique qui va se développer à partir du milieu des années 1970. A ce niveau Boccara (1995) a été le premier économiste à utiliser le concept de régulation dans l'analyse économique. G. De Bernis a par la suite introduit la problématique de la régulation dans la théorie économique. Tout d'abord, dans un article de 1975, De Bernis, tout en rejetant la théorie de l'équilibre économique général, appelle à la nécessité de construire un cadre alternatif capable de saisir les aspects contradictoires de la réalité, ainsi que les règles et les modalités qui permettent, dans des périodes historiques bien déterminées, de maintenir dans des limites tolérables l'unité de la dynamique de croissance

dans les économies capitalistes. Dans cette contribution, De Bernis propose de substituer à l'hypothèse normative de l'équilibre général une hypothèse de régulation du système économique par le fonctionnement de ses propres forces.

Cette hypothèse sera approfondie par le recours à l'idée de régulation proposée par le philosophe Canguilhem (1980:1) qui la définit comme étant «l'ajustement, conformément à quelques règles ou normes, d'une pluralité de mouvements ou d'actes et de leurs effets ou produits que leur diversité ou leur succession rend d'abord étrangers les uns aux autres». Cette conception sera introduite par De Bernis (1977) dans la théorie économique afin de servir de base à un renouvellement de l'hétérodoxie et de constituer le point de départ d'une alternative à la théorie de l'équilibre économique général. Dans ce renouvellement de l'approche hétérodoxe, le Groupe de recherche sur le régulation de l'économie capitaliste (GRREC) qui s'est constitué autour de De Bernis, accordera une place importante aux deux lois du profit, les contre-tendances à la baisse et l'égalisation, dont le fonctionnement et l'articulation cohérente permettent de définir des périodes de fonctionnement stable dans les économies capitalistes (GRREC 1983, 1990, *Economies et Sociétés*).

Parrallèlement à l'école grenobloise de la régulation, les travaux de Aglietta vont donner lieu à l'émergence d'une nouvelle école «parisienne» de la régulation. En effet dans sa thèse sur l'histoire du capitalisme aux Etats-Unis et dans son ouvrage, Aglietta (1982:14) se fixe un programme de recherche dont l'objectif est «l'étude de la transformation des rapports sociaux créant des formes nouvelles à la fois économiques et non économiques, formes organisées en structures et reproduisant une structure déterminante, le mode de reproduction». Ces travaux seront le point de départ d'une réflexion nourrie sur une série de questions, dont les catégories marxistes fondamentales, comme la valeur de la force de travail, la monnaie, le crédit et l'inflation dans les économies capitalistes.

Les travaux fondateurs de M. Aglietta ont eu un impact considérable sur le milieu de la recherche et ont inspiré de nouvelles contributions au sein de la communauté scientifique et au CEPREMAP en particulier (Boyer 1987). Au niveau méthodologique, la même démarche a été reprise pour étudier l'évolution historique du capitalisme en France et dans les pays de l'OCDE, ce qui a permis d'enrichir la notion de régime d'accumulation. Par ailleurs, les travaux de Bertrand (1978, 1983) et Billaudot (1976) ont permis d'approfondir l'analyse des spécificités de l'accumulation intensive par rapport à l'accumulation extensive. D'autre part, une recherche sur l'inflation a permis aux chercheurs du CEPREMAP de définir d'une manière plus précise les notions de formes structurelles, de régime d'accumulation et de modes de régulation (CEPREMAP-CORDES 1977).

Ces deux courants vont très rapidement dominer le programme de recherche régulationniste. Ils se rejoignent sur une série de questions qui ont été à l'origine d'un renouvellement important de la théorie économique. Tout d'abord ces deux courants reconnaissent la place fondamentale de la production dans l'analyse économique, ce qui suppose une analyse de la répartition et de la consommation en rapport avec le mode de produire. Par ailleurs, ces analyses admettent également la place de la monnaie et cherchent à intégrer son analyse dans la production.

Les convergences entre les deux courants de la régulation se situent également au niveau de l'analyse du capitalisme. En effet, dans leurs analyses, ils cherchent à placer l'évolution du capitalisme dans une perspective historique en intégrant les aspects spatiaux. Ces travaux permettent d'envisager la dynamique capitaliste sous la forme d'une alternance entre des périodes de stabilité et des périodes d'instabilité, ce qui permet une périodisation de l'histoire du capitalisme. Enfin ces deux courants se rejoignent dans l'analyse des périodes d'instabilité du capitalisme. Ces courants mettent en avant l'hypothèse du caractère endogène de la crise. L'origine de la crise se situerait ainsi dans les contradictions internes des dynamiques d'accumulation.

Mais en dépit des convergences de départ sur la nécessité de construire une approche alternative à l'équilibre économique général, des divergences vont très rapidement apparaître et opposer ces deux courants. La première divergence concerne le statut accordé par la théorie grenobloise aux lois du profit. Ce statut est contesté par la théorie parisienne qui centre son analyse sur les modalités d'adéquation entre la consommation et la production. Par ailleurs, la périodisation du capitalisme est différente entre les deux approches. En effet, si l'école parisienne distingue deux périodes : le capitalisme concurrentiel ou taylorisme avant la crise des années 1930, et le capitalisme monopoliste ou fordisme par la suite, la théorie grenobloise discerne trois grandes périodes historiques : le capitalisme concurrentiel avant la grande dépression de la fin du XIX^e siècle, le capitalisme monopoliste jusqu'à la crise des années 1920 et le capitalisme monopoliste d'Etat jusqu'à la fin des années 1960. Enfin d'autres divergences concernant l'usage de certaines catégories économiques, comme le rapport salarial, ou certaines analyses de la crise actuelle, opposent ces deux courants.

La théorie de la régulation connaît un développement important dans les années 1980 et son utilisation devient de plus en plus fréquente. Dans ce cadre, Jessop (1989) a identifié au niveau international sept courants se réclamant implicitement ou explicitement de cette problématique ce qui constitue une preuve de la vitalité et de la richesse de cette idée. Mais avant d'examiner les spécificités du développement de la théorie de la régulation ces dernières années, il est nécessaire de saisir les conditions de son apparition.

Les conditions de la genèse du programme de recherche régulationniste

La théorie de la régulation est apparue dans un contexte particulier, caractérisé par l'éclatement de la crise. Ce contexte a influencé le champ de l'économie politique dans la mesure où il a exigé de la part des différentes théories de produire des outils capables d'expliquer la rupture de la stabilité des dynamiques de croissance économique. Dans ce contexte, la théorie néo-classique (Classen et Salain 1978) va développer deux lignes d'analyse de la crise économique:

- pour certains cette crise est le résultat de chocs externes qui, comme le choc pétrolier de 1973 ou la rupture monétaire de 1971, viennent perturber le fonctionnement stable de l'économie;
- pour d'autres économistes la crise est liée aux rigidités institutionnelles mises en place durant les années 1950 et 1960 qui bloquent les processus d'ajustement que le marché pourrait exercer, et qui, par conséquent, empêchent les économies occidentales d'atteindre l'équilibre.

Pour les économistes de la synthèse, la crise provient de la forte internationalisation des économies qui rend inefficaces les instruments keynésiens de relance et d'action en matière de politique économique.

Ces analyses ont été jugées insatisfaisantes de la part des économistes qui ont cherché à construire une analyse endogène de l'émergence de la crise (Greffe et Reiffers 1978). Le rejet des analyses conventionnelles de la crise a amené ces économistes hétérodoxes à refuter l'hypothèse d'une crise perpétuelle du capitalisme, et surtout à chercher à comprendre les raisons de cette alternance dans l'histoire du capitalisme entre périodes de stabilité structurelle de l'accumulation et périodes de crise (Coriat 1994). Ces analyses ont permis à ces économistes de mettre en exergue l'hypothèse de l'existence de mécanismes et de procédures particulières qui permettent aux économies capitalistes de se réguler et de maintenir leurs contradictions dans des limites tolérables.

Parallèlement à l'analyse de la crise, le programme régulationniste s'est construit également sous l'influence des travaux d'Althusser. En effet, les deux premiers ouvrages d'Althusser (1965a, 1965b) et surtout les concepts de dynamique des structures et de surdétermination ont exercé un attrait indéniable sur la première génération de régulationnistes. L'althussérisme est venu au début des années 1960 en France revivifier la tradition philosophique marxiste et renouveler une tradition figée par le stalinisme. Ce renouvellement va libérer la pensée théorique du politique et réunir les conditions à l'autonomie du théorique et au développement d'un mouvement scientifique s'inspirant de l'héritage marxiste.

Le principal apport de l'althussérisme est de considérer le réel historique comme une combinaison complexe de rapports contradictoires et autonomes

les uns par rapport aux autres. Cette conception rompt avec le marxisme classique qui analyse les structures idéologiques et les rapports de pouvoir comme un simple reflet du développement des forces productives. Mais cette autonomie n'est que relative, dans la mesure où elle reconnaît également la surdétermination de certains rapports par rapport à d'autres. Dans cette perspective, le réel historique est envisagé chez Althusser comme une succession de configurations idéologico-politico-économiques, avec divers degrés de stabilité (Lipietz 1988).

Pour étudier ces configurations, Althusser a introduit le concept de formation sociale, défini comme une combinaison particulière de modes de production. Mais chaque formation sociale est surdéterminée par un mode particulier, qui domine les rapports sociaux entre les agents. Cette domination donne à la formation son unité qui se manifeste au niveau politique à travers l'hégémonie politique, c'est-à-dire à travers la capacité des classes dominantes à ériger leurs intérêts comme représentatifs de l'intérêt «général» de la nation. Le concept de formation sociale permet d'analyser le réel historique comme une pluralité de contradictions surdéterminées entre-elles. Par ailleurs, il permet d'expliquer, au niveau économique, la capacité des sociétés d'amortir le caractère explosif des contradictions qui les traversent et d'envisager, par conséquent, des périodes de croissance stable (Lipietz 1988).

Par ailleurs, Althusser va contester la vision déterministe de l'histoire, considérée comme le résultat du développement des forces productives, et qui a fait l'hypothèse que le développement de ces forces dans le capitalisme devait accoucher du socialisme. Or, selon Althusser, le développement des forces productives ne devait conduire qu'au capitalisme dans la mesure où ces forces ne sont pas neutres mais sont analysées comme des rapports sociaux noués dans l'organisation de la production.

Mais l'althussérisme, en mettant l'accent sur le concept de reproduction et la capacité des formations sociales à atténuer les blocages, abandonne le concept de contradiction et rejette le sujet. Ces positions dérivent du fait que dans l'analyse d'Althusser les rapports sociaux sont considérés comme des structures capables de s'auto-reproduire et de surdéterminer le sujet. En effet, «l'althussérisme», précise Lipietz (1988:3), «en vint à refuser le caractère contradictoire des rapports sociaux eux-mêmes, et ainsi l'autonomie des individus et des groupes pris dans ces rapports, leur capacité à se constituer en sujets sociaux capables de »ransformer les structures". Ainsi, devant l'ossification structurale de l'althussérisme, les régulationnistes ont développé la problématique de la régulation qui, tout en reprenant l'héritage althussérien, s'éloignent du caractère déterministe du concept de reproduction et de ses effets fonctionnalistes dans l'analyse, en réécrivant l'histoire du capitalisme sous forme d'alternance entre des périodes de stabilité et d'instabilité.² A ce niveau, l'éclatement de la crise dès la fin des

années 1960 a aidé les régulationnistes à s'éloigner des analyses, qui mettaient l'accent sur la reproduction.

Parallèlement à l'héritage althussérien, le programme de recherche régulationniste s'est également inspiré des travaux keynésiens, pour l'analyse de la monnaie dans le cadre d'une économie de production, ainsi que du courant institutionnaliste pour la prise en considération des conventions et des institutions dans le fonctionnement des économies capitalistes.

La définition de la régulation

Comme nous l'avons précisé, De Bernis a été un des premiers économistes à suggérer le concept de régulation pour remplacer celui d'équilibre dans le champ de l'économie politique. Dans une première acceptation de l'idée de régulation, il précise que:

l'introduction d'un temps historique dans l'analyse économique ne semble donc pas compatible avec l'hypothèse centrale que constitue l'EEG. Il semble par contre possible de le faire en substituant à cette hypothèse la grande hypothèse des classiques (Smith, Ricardo, prolongés par Marshall) et de Marx, celle de la régulation du système économique capitaliste par le jeu de ses lois propres de fonctionnement...Une telle analyse de la régulation reprendrait dans une autre perspective, dans le cadre d'une autre hypothèse centrale, ce qui a été l'apport de Walras avec l'EEG, l'affirmation que l'ensemble des participants à l'économie se trouvent les uns à l'égard de tous les autres dans une situation permanente de mise en relation globale (De Bernis 1975:924).

Le contenu de l'idée de régulation est précisé quelques années plus tard par De Bernis qui le définit comme

le processus de l'articulation des deux lois du profit en tant qu'elles conditionnent le procès de reproduction élargie. Chacune de ces deux lois...s'incarnant dans des formes spécifiques à chacune des périodes...leur articulation prend des formes nécessairement différentes de période en période (De Bernis 1983:174-175).

Pour Aglietta (1976),

parler de la régulation d'un mode de production, c'est chercher à exprimer la manière dont se reproduit la structure déterminante d'une société dans ses lois générales...Une théorie de la régulation sociale est une alternative globale à la théorie de l'équilibre général...L'étude de la régulation du capitalisme ne peut pas être la recherche de lois économiques abstraites. C'est l'étude de la transformation des rapports sociaux créant des formes

2 C'est en ce sens que A. Lipietz considère que les régulationnistes sont des fils rebelles d'Althusser (Lipietz 1995).

nouvelles à la fois économiques et non économiques, formes organisées en structures et reproduisant une structure déterminante, le mode de production.

De son côté Boyer définit la régulation comme «un processus dynamique d'adaptation de la production AND de la demande sociale, conjonction d'ajustements économiques associés à une configuration des rapports sociaux, formes institutionnelles et structures (Boyer, Bénassy et Gelpi 1979). Ce contenu est »affirmé de nouveau par Boyer qui précise le contenu de ce concept dans le programme de recherche «parisien», en indiquant,

qu'on désignera sous le terme de régulation la conjonction des mécanismes concourant à la reproduction d'ensemble du système, compte-tenu de l'état des structures économiques et formes sociales. Cette régulation est à l'origine de la dynamique de courte et moyenne période...Pour sa part, la dynamique de très longue période ne résulte pas simplement de la succession de ces fluctuations et de ces cycles, mais fait aussi intervenir de façon cruciale les luttes politiques et sociales qui, tout en étant partiellement déterminées par la dynamique de l'accumulation, ne s'y réduisent pas (Boyer 1979).

L'étude de ces différentes définitions de la régulation nous permet de saisir des convergences entre les deux principales écoles de la régulation à deux niveaux (Boyer 1987):

- la volonté des deux écoles de construire une approche alternative à l'équilibre économique général dans le champ de l'économie politique;
- la tentative de construire une grille d'analyse capable de saisir l'évolution des différentes modalités d'ajustement du capitalisme et d'intégrer ainsi la dimension temporelle dans la recherche économique.

Cependant ces définitions sont également significatives des divergences entre les deux approches. Ces divergences concernent le statut des lois du profit, de la place de la théorie de la valeur et du poids des ajustements entre la consommation et le besoin social dans la régulation de l'économie.

Les concepts des théories de la régulation

Dans cette partie nous nous limiterons à une présentation des concepts des théories «grenobloise» et «parisienne» de la régulation. Cette présentation permettra de mieux saisir le contenu de cette problématique.

Le procès d'accumulation-valorisation du capital exige, selon la théorie grenobloise de la régulation, deux grands types d'ajustement qui correspondent aux nécessités de la reproduction élargie:

- d'abord un ajustement de la structure de production et du besoin social: en effet l'ensemble des besoins doivent être satisfaits pour assurer la reproduction économique de la société. Cette exigence nécessite des relations quantitatives bien définies entre les diverses productions. Par

conséquent une allocation cohérente du capital entre les différentes industries sera assurée par la concurrence des capitaux et la tendance à l'égalisation des taux de profit au sein de l'économie capitaliste;

- ensuite l'ajustement des conditions de la répartition de manière à assurer la reproduction du capital et de la force de travail. Cet ajustement est la manifestation au niveau social de la lutte de classes autour du partage des fruits du travail entre capitalistes et travailleurs, et trouve son expression au niveau théorique à travers le jeu des contre-tendances à la baisse du taux de profit.

Donc le procès d'accumulation-valorisation du capital repose sur «la combinaison des deux lois du profit». La régulation du mode de production capitaliste est définie dans ce cadre comme l'articulation cohérente de ces deux lois. Cette articulation exige «des procédures sociales», différentes d'une période à une autre, et dont l'ensemble constitue «le mode de régulation», capable d'assurer la stabilité du procès d'accumulation et de maintenir, dans des limites tolérables, les déséquilibres qui peuvent apparaître. Ainsi l'ensemble de ces mouvements assure le fonctionnement du système et permet une répartition spatiale des activités économiques.

C'est dans cette perspective que la théorie de la régulation introduit le concept «du système productif» comme cadre spatial d'organisation et de répartition de l'accumulation du capital. Le système productif est défini comme un système qui produit, c'est-à-dire un système capable de générer un surproduit ou plus précisément comme «l'ensemble des procès de travail et des procès de valorisation soumis à un même mode de régulation spécifique au cours d'une période de l'histoire du capitalisme» (Calvet, De Bernis, Di Ruzza 1983:6).

Défini ainsi, le système productif présente trois caractéristiques principales (De Bernis 1983:235-287):

- «la cohérence», qui désigne la cohérence sectorielle au niveau du procès d'accumulation et la correspondance entre la production et le besoin social au niveau de la répartition;
- «l'autonomie», qui désigne l'autonomie du rythme d'accumulation grâce à la maîtrise du système de répartition;
- «la dynamique spatio-temporelle» qui lui assure une évolution relativement stable.

Le concept de système productif est d'une grande utilité tant théorique qu'analytique. En effet il permet (Gerbier, Di Ruzza 1986:3-7):

- d'une part une spatialisation de la théorie de la régulation et, à ce niveau, le système productif constitue le lieu d'exercice du mode de régulation;
- d'autre part l'introduction de la dimension temporelle en analysant la crise comme destruction des systèmes productifs, ce qui entraîne un

relâchement des rapports de domination entre les nations dominantes et les nations dominées.

Le point de départ de la théorie «parisienne» de la régulation est le concept de «mode de production» où l'accent est mis dans la tradition althussérienne sur les rapports de production. Le mode de production est défini alors comme «toute forme spécifique des rapports de production et d'échanges, c'est-à-dire des relations sociales régissant la production et la reproduction des conditions matérielles requises pour la vie des hommes en société» (Boyer 1987:43).

Le mode de production n'est pas envisagé à l'état pur mais analysé comme une articulation d'un ensemble complexe de rapports de production et d'échange. La théorie de la régulation se limite dans cette perspective à l'étude du mode de production capitaliste caractérisé par une forme particulière des rapports d'échanges et de production. A ce niveau, le rapport d'échange revêt la forme marchande alors que le rapport de production se traduit par une séparation des producteurs directs de leurs moyens de production, et l'obligation faite aux travailleurs de vendre leur force de travail.

Mais la théorie de la régulation va situer son analyse à un niveau d'abstraction inférieur, ou intermédiaire, avec l'introduction du concept de «régime d'accumulation» défini comme

l'ensemble des régularités assurant une progression générale et relativement cohérente de l'accumulation du capital c'est-à-dire permettant de résorber ou d'étaler dans le temps les distorsions et déséquilibres qui naissent en permanence du processus lui-même (Boyer 1987). L'analyse des régimes d'accumulation passe par l'étude de l'organisation de la production et de l'horizon temporel de valorisation du capital, les conditions de partage de la valeur, l'articulation entre demande sociale et capacités de production ainsi que les modalités d'articulation avec les formes de production non capitalistes.

La deuxième notion intermédiaire par ce courant de la régulation concerne les «formes institutionnelles» qui correspondent «à toute codification d'un OR plusieurs rapports sociaux fondamentaux (Boyer 1987:48). Cette notion permet de comprendre l'origine des régularités qui assurent la stabilité des dynamiques de croissance de l'économie. Parmi les formes institutionnelles, la «théorie de la régulation retient : les formes de la contrainte monétaire, les configurations du rapport salarial, les formes de la concurrence, les modalités d'adhésion au régime international ainsi que les formes d'intervention étatiques dans la dynamique économique.

La troisième notion introduite par la théorie de la régulation est le «mode de régulation» défini comme «tout ensemble de procédures et de comportements, individuels et collectifs, qui a la triple propriété de

- reproduire les rapports sociaux fondamentaux à travers la conjonction de formes institutionnelles historiquement déterminées;
- soutenir et «piloter» le régime d'accumulation en vigueur;
- assurer la compatibilité dynamique d'un ensemble de décisions décentralisées, sans que soit nécessaire l'intériorisation par les acteurs économiques des principes de l'ajustement de l'ensemble du système (Boyer 1987:55).

Cette notion permet à la théorie de la régulation de se démarquer de l'équilibre économique général dans la mesure où elle conçoit une série de normes ou de règles institutionnelles qui canalisent les comportements individuels des agents économiques.

L'ensemble de ces notions et concepts vont permettre aux théories de la régulation d'appréhender le réel historique et de produire quelques analyses permettant de reconstruire sa dynamique.

Quelques résultats des théories de la régulation

Le concept de système productif a permis à l'école grenobloise de la régulation de développer une nouvelle analyse des relations économiques internationales. En effet, le système productif est considéré, et c'est un apport fondamental de la théorie de la régulation, comme un système plurinational dans la mesure où la nation dominante cherche à intégrer dans son espace de fonctionnement d'autres nations «périphériques». Les rapports qui se créent alors entre la nation dominante et les nations dominées, dans le cadre du système productif, sont des rapports de pouvoir et de domination exercés à travers les courants d'échanges commerciaux, les investissements directs et les flux monétaires (De Bernis et Byé 1987, Borrelly 1991).

Dans cette perspective, la stabilité structurelle du procès d'accumulation du capital au centre, au sein de chaque système productif, a exigé tout le long de l'histoire du capitalisme un recours régulier et continu à l'extérieur pour soutenir cette accumulation. Le capitalisme à travers l'intégration de certains espaces cherchait à relever le taux de profit en ponctionnant une partie importante du surplus dégagé dans sa périphérie, et en ajustant la production et le besoin social à une échelle plus large.

L'intégration de ces espaces, nécessaire à la stabilité du procès d'accumulation dans les pays-foyers, et réalisée selon les périodes à travers des formes et des mécanismes différents, est à l'origine du blocage de l'accumulation du capital dans les pays périphériques. En effet, le développement des forces productives dans les espaces dominés était initié de l'extérieur et ne répondait à aucun impératif de cohérence interne et d'intégration nationale.

Par ailleurs, la théorie grenobloise de la régulation s'est également intéressée à l'analyse de la crise du capitalisme. En effet, les procédures

sociales de régulation ne pouvant pas assurer durablement la stabilité structurelle du procès d'accumulation, l'accumulation des contradictions a fini par remettre en cause la capacité du mode de régulation à les résoudre, et a annoncé sa crise ouverte. L'inefficacité du mode de régulation et son incapacité à résorber les déséquilibres qui naissent, se traduisent par la destruction des systèmes productifs, la déstabilisation de l'ordre technologique, l'éclatement des normes de prix, la baisse du taux de profit, sa distorsion d'industrie à industrie, le bouleversement des relations du travail.

L'apport du GRREC à l'analyse de la crise fut double. D'abord méthodologique, dans la mesure où cette analyse obéit à deux exigences. La première concerne l'analyse de la crise comme un phénomène endogène, résultat de l'accumulation de contradictions internes à l'économie. Afin de respecter cette exigence, De Bernis précise «qu'il ne s'agit pas de décider que la crise trouve son explication dans le champ d'un économique défini arbitrairement, mais de définir le champ sur lequel nous travaillons de sorte qu'il contienne l'ensemble des forces qui jouent un rôle (actif ou passif) dans la crise» (De Bernis 1983:237).

La deuxième exigence méthodologique est en rapport avec la première, et nécessite le repérage des difficultés à l'origine de la crise dans les périodes de reproduction élargie. En effet, la reproduction élargie est analysée comme «le résultat d'une combinaison de variables, efficaces sur une période, quoique ces variables aient des rythmes ou des types d'évolution différents dans le temps» (De Bernis 1983:241). Or l'efficacité de cette combinaison n'est pas durable et la «crise survient», précise De Bernis (1983:241), «quand ces évolutions donnent aux différentes variables des valeurs (ou des comportements) trop éloignées de leurs valeurs (ou de leurs comportements) d'origine». Cette deuxième exigence méthodologique est aussi importante que la première car elle amène à identifier dès les périodes de croissance, les contradictions qui seront à l'origine du blocage de l'accumulation.

A partir de ces exigences méthodologiques, il est possible de construire une problématique de la théorie des crises. Cette problématique doit, selon De Bernis, apporter des éléments de réponse aux questions relatives à l'origine de la crise, son déroulement et à son issue. Ce cadre d'analyse a permis aux régulationnistes de présenter une analyse de l'origine de la crise et plus particulièrement de son déroulement en termes d'opposition entre deux phases : une première phase inflationniste et d'ouverture des systèmes productifs, et une deuxième phase déflationniste avec un repli protectionniste des systèmes productifs.

Enfin ce courant de la régulation a réussi en utilisant le concept de système productif et l'analyse de la crise à proposer une hypothèse explicative à l'émergence de nouvelles organisations productives dans le tiers monde (les Nouveaux pays industriels). En effet, la crise économique

produit un large mouvement de décomposition des structures de l'économie. Au niveau des rapports pays foyers/pays satellites, la crise du mode de régulation et la destructuration des systèmes productifs qui s'ensuit implique un relâchement des anciens rapports de domination et des degrés de liberté apparaissent alors pour les pays sous-développés. Le desserrement des liens internes aux systèmes productifs entre pays foyers et espaces dominés, crée pour ces derniers les conditions permissives au dépassement d'une accumulation du capital inscrite dans le cadre d'une division internationale du travail verticale et interne à chaque système productif (Borrelly 1987). Dans certains pays, ces nouvelles possibilités d'accumulation ouvertes par la crise se traduisent, dans le cadre d'une maîtrise du procès d'accumulation du capital, par la structuration d'un système productif cohérent, lieu d'exercice d'une régulation autonome.

Or le travail de crise ne se limite pas à un mouvement de décomposition de l'ancien mode de régulation, il en inclut un second qui, à travers essais et tâtonnements, cherche à reconstituer une nouvelle régulation capitaliste et à structurer un nouvel espace de fonctionnement de cette régulation. Dans ce cadre, les pays-foyers cherchent, à travers une intensification des échanges et des mouvements de capitaux, à mettre en place les conditions et les mécanismes d'une nouvelle intégration des pays satellites nécessaires à la stabilité de leurs procès d'accumulation.

Cette nouvelle intégration des pays satellites constitue une dimension essentielle du nouveau mode de régulation en gestation. Elle réunit à la fois les anciennes formes d'intégration qui ont permis d'assurer la stabilité structurelle des anciens modes de régulation et des nouvelles formes d'intégration capables de résorber les dysfonctionnements propres à la crise actuelle.

De son côté, la théorie «parisienne» a produit une série de recherches originales sur la dynamique de croissance capitaliste. Ainsi contrairement à l'école «grenobloise», la théorie parisienne a produit une périodisation du capitalisme:

- la période du capitalisme concurrentiel qui couvre la période allant de la fin du XIX^e siècle à la crise de 1929 caractérisée par un régime d'accumulation extensif organisé autour du taylorisme;
- la période du capitalisme monopoliste qui s'étend de la crise de 1929 à la crise actuelle, dont le déclenchement date selon cette théorie de 1973, avec un régime d'accumulation intensif autour du fordisme.

Mais c'est surtout l'analyse du fordisme qui a attiré l'attention des chercheurs régulationnistes. Ce rapport salarial caractérise l'organisation du travail, le mode de vie et les modalités de reproduction des salariés, et est à l'origine de la forte croissance que les économies capitalistes ont connu après la Seconde Guerre mondiale. En effet, la diffusion à une échelle plus

large de l'organisation scientifique du travail a permis de moderniser les outils de production et de dégager d'énormes gains de productivité. Cette nouvelle organisation du travail a été couplée à de nouvelles procédures de répartition qui associaient les gains de productivité aux hausses de salaires. Cette croissance du pouvoir d'achat des salariés a constitué un vivier important pour relancer le marché interne et associer production et consommation de masse.

La mise en place de ces modalités spécifiques de répartition n'est pas le résultat de négociations directes entre partenaires sociaux mais a exigé des discussions globales entre syndicats de travailleurs et syndicats patronaux avec une forte médiation de la part des pouvoirs publics. Ces négociations sociales globales ont permis aux régulationnistes d'introduire la notion de «compromis institutionnalisé» (André et Delorme 1983). Ces compromis «correspondent», écrit Coriat (1994:125), «non à des contrats mais à des lois, des règlements, qui prennent leurs sources dans l'activité législative ou dans le pouvoir exécutif. Souvent ces compromis, qui sont des dispositifs complexes, se mettent en oeuvre» à travers de lourdes procédures institutionnelles, comme c'est le cas par exemple pour les systèmes d'assurance maladie, ou de retraite».

Ainsi le programme de recherche régulationniste a connu durant les premières années de son apparition et jusqu'à la fin des années 1980 une progression rapide et une accumulation de résultats novateurs. Mais ce courant n'a pas constitué une théorie véritablement nouvelle et ne forme pas, par conséquent un corpus achevé. Les régulationnistes eux-mêmes parlent «d'approches en termes de régulation» ou «d'écoles de la régulation» sans utiliser le vocable de théorie (Lipietz 1987). D'ailleurs le développement de ces approches sera à l'origine du développement des premières critiques et contestations.

Critiques de la théorie de la régulation et les tentatives de renouvellement

La théorie de la régulation a fait l'objet d'un ensemble de critiques qu'il est possible de classer en trois ensembles. Le premier ensemble est plutôt d'ordre théorique et concerne le statut de ce nouveau programme de recherche et surtout sa prétention de construire une alternative à l'équilibre économique général. Ainsi Cartelier et De Vroey (1989) précisent que la construction d'un cadre alternatif suppose soit d'apporter une nouvelle réponse à la question fondatrice de l'économie politique sur la viabilité d'une économie décentralisée, soit de poser de nouvelles questions. Or sur ces deux aspects, la théorie de la régulation n'apporte pas, selon Cartelier et De Vroey, de nouveaux développements. En effet, concernant le fonctionnement des économies décentralisées, ces auteurs soulignent le caractère ambigu du concept de régulation se situant entre celui d'équilibre walrassien et celui de la gravitation classique. Ainsi devant son incapacité à

construire un concept concurrent à l'équilibre, il semble que la théorie de la régulation ait abandonné le niveau de la théorie fondamentale pour se situer à un niveau intermédiaire, et se limiter à un agencement et à une reconstruction de la logique de certains faits historiques.

Or, limiter le travail théorique à une analyse du fonctionnement du capitalisme «aussi pertinentes AND intéressantes soient-elles, ne forment qu'un niveau théorique intermédiaire. S'ils ont, à cette occasion, souligné les insuffisances de la théorie dominante, la plupart des auteurs n'ont pas, pour l'essentiel, proposé une nouvelle théorie économique" (Cartelier et De Vroey 1989). Ainsi, la majorité des régulationnistes s'est démarquée de la théorie de la valeur-travail et se sont réfugiés dans l'analyse concrète de la dynamique capitaliste. Seuls Lipietz et les régulationnistes grenoblois ont cherché à donner un fondement théorique à leurs analyses, en se rattachant à la théorie de la valeur-travail, et en introduisant la monnaie dans la validation ex-post des travaux privés. Cependant cette absence de références théoriques claires et l'éclectisme théorique de ce projet va entraîner, dès le début des années 1990, un éclatement et une évolution divergente des travaux régulationnistes.

Le deuxième ensemble de critiques adressées à la théorie de la régulation est d'ordre analytique. A ce niveau, on a reproché aux théories parisiennes de la régulation de minimiser le poids de l'international dans la régulation des économies développées, et plus particulièrement le recours aux pays du tiers monde dans l'optique de la valorisation du capital du Centre. Cette limite est soulignée par Amin (1994:274) qui considère que ces conceptions de la régulation sont «insuffisantes du fait que ces théories ont comme regardé à la loupe le capitalisme "fordien" en question et laissé dans le flou les régions extérieures au regard de leur loupe". En effet la dynamique de croissance du fordisme basée, chez les régulationnistes parisiens, sur l'adéquation entre l'évolution des gains de productivité et les hausses de salaires exclue l'étude de la place des espaces périphériques dans la reproduction du fordisme au Centre. D'ailleurs la notion de fordisme a été critiquée par certains historiens, dans la mesure où l'organisation productive et sociale de la France de l'après-guerre a été érigée par les régulationnistes comme un modèle canonique d'analyse (Brenner et Glick 1989). Ces travaux ont montré que la dynamique capitaliste dans les pays développés a connu des formes plurielles d'organisation de la production et de la répartition.

Enfin la notion de «compromis institutionnel» développée par les régulationnistes parisiens dans l'analyse du fordisme a également été remise en cause (Negri 1994). Cette critique est basée sur le fait que d'un résultat d'analyse, la recherche des «compromis institutionnalisés» a été avancée par ce programme de recherche comme l'horizon indépassable des issues à la crise actuelle du fordisme.

Mais en dépit de ces critiques, le programme régulationniste va connaître l'apparition d'une deuxième génération de travaux à partir de la fin des années 1980, qui va s'intéresser plus particulièrement à l'étude des normes économiques. La question des normes, longtemps marginalisée par les théories hétérodoxes car considérées comme le propre des approches normatives et plus particulièrement de la théorie néo-classique, est aujourd'hui au centre du renouvellement des sciences sociales. L'objectif n'est pas de construire des normes de fonctionnement social et d'en faire un principe ou une règle de conformité des comportements sociaux. Mais l'intérêt accordé à cette idée dérive de la réflexion sur les modalités de socialisation des individus au sein d'une société. Dans cette perspective l'étude historique a montré que les sociétés ont cherché à structurer, parfois de manière non intentionnelle, des lois et des règles de fonctionnement leur permettant d'éviter le «chaos» et d'assurer une relative cohérence des intérêts individuels entre eux, nécessaire à la reproduction sociale. Ainsi dans une optique positive, l'étude des normes revient à analyser le processus de structuration-déstructuration des règles et des lois de fonctionnement social.

La théorie de la régulation s'est intéressée depuis son apparition à l'idée de normes. En effet elle apparaît déjà dans les premières définitions données à l'idée de régulation. Ainsi Canguilhem (1980) définit la régulation comme «l'ajustement, conformément à quelque règle ou norme, d'une pluralité de mouvements ou d'actes et de leurs effets ou produits que leur diversité ou leur succession rend d'abord étrangers les uns aux autres». A partir de là, l'analyse de l'évolution des sociétés et de leur régulation revient à étudier et à identifier les normes auxquelles elles étaient soumises.

Mais cette question sera au centre du renouvellement de la théorie de la régulation dès le début des années 1990. Ainsi dans une étude sur les normes dans les différentes théories de la régulation, Di Ruzza (1993) distingue trois types de normes. Elles correspondent à des niveaux d'abstraction différents. En effet le premier type de normes, appelées «les normes de régulation», constituent la contrainte globale à respecter pour que la reproduction globale s'effectue. La stabilité et la cohérence du processus d'accumulation passe par le respect de cette norme non intentionnelle. Dans cette perspective la crise est définie comme le non-respect de cette norme de régulation suite à la perte d'efficacité des procédures sociales par lesquelles elle était respectée. Chez les régulationnistes, cette norme a pris des formes différentes. En effet elle est à la fois la structure déterminante d'une société dans ses lois générales (Aglietta 1982), les règles de cohésion sociale nécessaires à la reproduction (Aglietta 1982), les conditions d'adaptation de la production aux besoins solvables (Benassy, Boyer, Gelpi 1979) ou la non-décroissance du taux de profit, afin d'assurer la valorisation du capital.

Le second type de normes se situant à un niveau intermédiaire, appelées «normes régulatrices», ce sont celles qui constituent «les cadres de l'intervention des acteurs économiques, précise Di Ruzza (1993:14-15), surdéterminant leur propre rationalité et les canalisant pendant des périodes plus ou moins longues». Ces normes sont de loin les plus importantes dans le fonctionnement des économies dans la mesure où elles structurent d'une part les comportements individuels et certaines formes d'organisation sociale, et d'autre part, permettent à la régulation globale de s'accomplir. Ainsi ce sont ces normes régulatrices qui déterminent largement le contenu du mode de régulation et permettent par conséquent «d'opérer ce passage, précise Boyer (1987:54), entre un ensemble de rationalités limitées portant sur des décisions de production et d'échange, multiples et décentralisées, à la possibilité de cohérence dynamique de l'ensemble du système». Par ailleurs la crise, analysée dans les théories de la régulation comme un éclatement du mode de régulation, peut être étudiée comme le résultat de la décomposition et de la perte de cohérence de ces normes régulatrices. Dans la théorie grenobloise de la régulation, trois normes de régulation sont retenues: la norme technique, la norme-prix et la norme monétaire.

Dans la théorie parisienne de la régulation ces normes occupent également une place centrale dans la régulation des économies capitalistes et sont «à l'origine, selon Boyer (1987:48), des régularités qui canalisent la reproduction économique au cours d'une période historique donnée». Ces normes, codifiées sous des formes institutionnelles précises, concernent la contrainte monétaire, les configurations du rapport salarial, les formes de la concurrence économique. En effet si on réduit l'analyse à la reproduction des sociétés capitalistes, Boyer (1987:48) retient les normes fondamentales. Il s'agit «de la monnaie, sans doute la plus englobante, car elle définit un mode de connexion entre unités économiques. Ensuite, le rapport salarial, essentiel puisqu'il caractérise un type particulier d'appropriation du surplus. Enfin, la concurrence en ce qu'elle décrit les modalités de mise en rapport des foyers d'accumulation". A ces trois normes, la théorie parisienne de la régulation rajoute deux normes ou formes institutionnelles permettant de définir une période de régulation stable à savoir les modalités et formes de régulation étatique ainsi que les configurations de l'insertion internationale des économies nationales.

Le troisième type de normes, appelées «normes de rationalité», se situent à un niveau plus concret et concernent une série de règles pratiques et codifiées qui dictent le comportement des agents économiques. Ces normes se rapprochent des normes régulatrices en leur donnant un contenu plus concret. Il s'agit par exemple des normes d'intensité ou de productivité, des formes et des contenus des conflits revendicatifs, des dispositions particulières d'expression de ces conflits ainsi que de leur résolution, des modalités de la concurrence des producteurs et de la concurrence des

capitaux, des critères budgétaires de l'intervention de l'Etat, des modalités de gestion des équilibres internes et externes et le maintien de leurs déficits à des niveaux tolérables...

Mais si la norme de régulation ou la contrainte globale de reproduction est non intentionnelle et résulte en définitive de l'action et de la discipline sociale qu'imposeront les normes régulatrices et de rationalité aux différents agents, ces dernières résultent de l'action consciente des agents. Dans cette perspective, il est nécessaire de s'interroger sur les moyens de médiatisation de ces normes. A ce niveau Boyer (1987:55) distingue trois principes d'action qui permettent à ces normes ou à ces formes institutionnelles de devenir opératoires. Il s'agit tout d'abord de la loi, de la règle ou du règlement qui «définis d'emblée, selon Boyer, au niveau collectif, ont pour vocation d'imposer, par la coercition, directe ou symbolique et médiatisée, un certain type de comportement économique aux groupes et individus concernés».

Le deuxième principe de codification des normes est le compromis issu de négociations entre groupes sociaux ayant des intérêts contradictoires. Ces négociations aboutissent à des conventions de comportement entre les agents économiques. On peut citer à titre d'exemple les négociations collectives entre les partenaires sociaux pour aboutir à des conventions salariales. Enfin le dernier moyen d'homogénéisation des comportements individuels des agents économiques résulte de la communauté d'un système de valeurs ou de croyances à un moment donné au sein d'une société, qui peuvent influencer voire dicter des règles de conduite et de comportement. «Il en est ainsi, précise Boyer (1987:56), des croyances religieuses, des règles de bonne conduite... mais aussi, dans l'ordre économique, des anticipations longues (les vues sur l'avenir chères à Keynes) et des représentations concernant le fonctionnement de l'économie et les règles du jeu de la société considérée».

Au terme de cette analyse il apparaît clairement que l'analyse des normes, leurs genèses, leurs codifications sociales et leurs déstructurations sont au centre des démarches théoriques régulationnistes. Cette démarche nous paraît d'un grand intérêt dans la mesure où elle constitue une critique fondamentale à la théorie de l'équilibre économique général qui conçoit le marché comme la seule forme de socialisation des agents rationnels. La réponse originale des approches hétérodoxes réside dans la prise en compte de la pluralité de formes et des modalités de socialisation des individus, au sein d'une société, à une période bien déterminée. C'est cette diversité des formes de socialisation qui permet aux sociétés contemporaines de canaliser les projets individuels et privés dans une dynamique globale qu'on pourrait appeler synthèse sociale et dans laquelle le conflit n'est pas exclu.

Cependant, en dépit de cet intérêt, la conception des normes telle qu'elle est envisagée par les théories de la régulation nous paraît porteuse d'un

déterminisme économique dans l'analyse de la reproduction sociale. En effet dans l'étude du processus de socialisation on constate une prédominance des critères ou des normes économiques dans la définition de la synthèse sociétale. Il serait vain de discuter de la place des aspects économiques dans la régulation d'ensemble des sociétés, mais réduire la socialisation des agents et des individus à la structuration d'une série de normes économiques nous paraît déficient. Plus particulièrement, l'élimination de la sphère politique et du contenu et des modalités de légitimation du politique appauvrit énormément l'analyse théorique.

Mais en dépit de ces limites, l'intérêt accordé aux normes par les théories de la régulation nous paraît porteur d'un renouvellement important des démarches théoriques positives dans l'étude de la dynamique de reproduction sociale. Dans cette perspective, l'analyse du processus de structuration-déstructuration des différentes normes sociales nous permet d'étudier et de comprendre la possibilité et la viabilité des organisations sociales basées sur des projets individuels multiples, et sans principe de cohérence préalable entre eux. Cependant cette analyse ne doit pas se limiter, comme nous l'avons souligné, aux seules normes économiques, mais doit prendre en considération l'ensemble des lois et règles politiques, juridiques ou autres que les sociétés humaines se donnent afin de réduire l'instabilité et l'incertitude, pour définir des périodes de reproduction stable. Par ailleurs, l'accumulation du capital ne se limitant pas au cadre national, l'analyse de la dynamique de structuration des normes sociales doit inclure l'étude des dimensions internationales.

Parallèlement à ce renouvellement du programme de recherche régulationniste à travers la prise en considération des normes, une troisième génération de travaux régulationnistes s'est développée dès le milieu des années 1990 à travers un rapprochement de la théorie des conventions. C'est cette approche qui sera la plus critiquée et désavouée par les régulationnistes eux-mêmes, dans la mesure où elle remet en cause le projet de départ de construire une approche alternative à la théorie de l'équilibre et se rapproche de la nouvelle synthèse néo-keynésienne.

La théorie de la régulation revue par les conventions

La théorie des conventions

La théorie des conventions est un nouveau courant qui s'est développé en France dans les années 1980. Ces travaux sont motivés par la difficulté du cadre néo-classique à saisir des situations économiques éloignées du marché concurrentiel pur et parfait. Mais l'objectif des économistes se réclamant de ce courant n'est pas d'amender et de prolonger le cadre de la théorie standard (Dupuy, Eymard-Duvernay, Favereau, Orléan, Salais et Thévenot 1989). Il s'agit, comme le précisera Orléan (1994:13), «d'un travail collectif engagé depuis longtemps et dédié à une analyse des économies capitalistes,

qui reconnaîtrait le rôle essentiel joué par les formes non marchandes de coordination, de production et d'allocation des ressources».

Le développement de ce courant répond à une série d'exigences méthodologiques et théoriques. La première réside dans un souci de construire une approche pluridisciplinaire en associant l'économie et la sociologie afin d'analyser les différentes formes d'action collective et de coordination. Le deuxième souci des conventionnalistes est de dépasser l'opposition, qu'ils considèrent stérile, dans le champ de l'économie politique entre l'orthodoxie et l'hétérodoxie. Ce dépassement suppose la prise en compte de la part de la théorie des conventions des apports de la théorie standard élargie dans l'étude des phénomènes organisationnels et institutionnels et la reconnaissance de l'importance de l'individualisme méthodologique. Le temps n'est plus aux oppositions et mais aux rapprochements, voire à une synthèse à partir du moment où «domine désormais, écrit Orléan (1994:15), le sentiment d'appartenir à une même communauté scientifique confrontée à des problèmes difficiles».

En dépit de cette volonté commune de construire un cadre éclectique large permettant un large rassemblement des approches non orthodoxes, la conception des conventions diffèrent chez ces économistes. Dans une première acception, la convention peut être définie comme «un dispositif constituant un accord de volontés tout comme son produit, doté d'une force normative obligatoire,...,doit être appréhendée à la fois comme le résultat d'actions individuelles et comme un cadre contraignant les sujets» (Dupuy *et al.* 1989:143). Mais cette définition relativement abstraite est précisée par les tenants de la théorie des conventions dans des champs d'analyse spécifiques. Ainsi Salais (1989) va se saisir de cette notion pour analyser les relations de travail. Le point de départ de cette analyse est l'incapacité du modèle néo-classique à rendre compte de la relation de travail du fait qu'elle est conclue entre l'entrepreneur et le salarié avant la réalisation du travail. En effet, la relation de travail repose, selon Salais, sur deux principes : la passation d'un contrat de travail à l'embauche et la mise en œuvre de la force de travail dans la production. A ces deux principes correspondent deux logiques d'équivalence : une équivalence entre le temps de travail futur et le salaire, et une équivalence entre le temps de travail actuel et le produit. Cette ambivalence de la relation de travail est créatrice, selon Salais, d'une double incertitude sur la réalisation du produit et sur sa qualité. Cette double incertitude est levée, selon Salais, en permanence dans l'économie concrète par l'établissement de deux conventions:

- une «convention de productivité» qui permet de substituer au moment de l'échange à un travail inexistant une norme alternative;
- une «convention de chômage» qui constitue une procédure ex-post d'évaluation de la convention de productivité et permet à l'employeur d'assurer l'ajustement entre les prévisions et les réalisations.

A partir de là, Salais définit la relation de travail

comme un compromis, générateur de tensions, entre deux principes d'équivalence, l'un établissant, lors de l'accord marchand entre l'entrepreneur et le salarié, une équivalence entre le temps du travail futur et le salaire, l'autre conduisant dans le cours ultérieur de la production à une équivalence entre le temps de travail actuel et le produit (1989:237).

L'incertitude issue de la déstructuration des dynamiques de croissance des économies capitalistes dans la crise actuelle est également à l'origine de la réflexion de Orléan (1991) sur les conventions. Cette incertitude est la manifestation, selon cet auteur, de l'incapacité du marché walrassien à assurer une coordination des actions individuelles dans une économie décentralisée. Or même si la théorie néo-classique reconnaît l'incertitude, elle la réduit, selon Orléan (1989), au risque probabilisable et ne permet pas à ce courant par conséquent de rendre compte de l'évolution des économies modernes. Pour cet auteur, l'incertitude signifie pour les économistes d'accepter l'idée de l'apparition d'événements nouveaux irréductibles aux données antérieures. Cette incertitude est créatrice, selon Orléan, de situations de défiance généralisée par rapport à la contrainte de reproduction sociale.

La défiance généralisée peut engendrer un risque global pour les systèmes d'organisation socio-économiques que les accords ou les assurances privées ne peuvent enrayer. A partir de là, les conventions deviennent nécessaires et leur légitimité selon Orléan (1989:244) «naît de l'existence spécifique de coordination que pose au système social l'incertitude, à savoir la généralisation de la défection». L'auteur donne des exemples de ce type de conventions comme le prêteur en dernier ressort ou l'assurance des dépôts. Mais plus qu'une étude des formes individuelles de coordination, la théorie des conventions doit permettre selon Orléan (1994:16) «de comprendre comment se constitue une logique collective et quelles ressources elle doit mobiliser pour se stabiliser». Dans cette perspective, l'économiste de la théorie des conventions doit «disposer d'outils formels permettant de comprendre comment s'agencent ces diverses ressources, marchandes, organisationnelles, institutionnelles ou éthiques, et d'où vient que leur agencement puisse être rendu cohérent malgré la diversité apparente des logiques qui les fondent» (Orléan 1994:16).

Cette recherche des mécanismes globaux de coordination est présente également chez Favereau (1989). Son analyse des conventions trouve ses origines dans une critique de la théorie standard qui réduit la rationalité des comportements individuels à l'optimisation et à la coordination des comportements individuels à la régulation marchande. Par ailleurs, la théorie standard élargie, comprenant des approches comme la théorie des transactions, les modèles d'incitation, d'agence et de contrats, réduit les formes de coordination non marchandes à des accords individuels entre

agents. Cependant, l'accroissement de la pertinence du modèle de base s'effectue au prix d'une perte de cohérence d'ensemble. Dans cette perspective, l'apport d'une théorie des conventions réside dans le fait qu'elle cherche à rendre compte, selon Favereau (1989), en plus des règles et des contrats individuels, de l'existence de «dispositifs cognitifs collectifs» capables d'assurer la cohérence des décisions individuelles dans une économie décentralisée. La prise en compte de ces conventions permet à Favereau de procéder à une représentation alternative de l'économie décentralisée conçue comme une population d'organisations (entendues comme marchés internes) structurées par les jeux de la reproduction et de la cohérence.

Ces éléments présentés autour des différentes conceptions des conventions nous permettent de saisir les principales caractéristiques de ce nouveau courant théorique. En effet, ce courant est né, d'où sa prétention à l'hétérodoxie, d'une critique du modèle walrassien qui réduit la coordination entre agents économiques, à la régulation marchande. Par ailleurs, ce courant n'est pas satisfait des aménagements apportés par la théorie standard étendue au modèle du base dans la mesure où la prise en compte des formes de coordination non marchandes restent limitées aux accords et contrats individuels. De ce point de vue, la théorie des conventions prétend la construction d'une approche alternative à travers l'institution des conventions issues des comportements collectifs des agents économiques comme un principe régulateur des économies décentralisées.

Mais en dépit de ces déclarations de principe, force est de constater que le courant des conventions rejoint dans l'analyse concrète la théorie standard élargie. Ce rapprochement est à la base d'une nouvelle synthèse large que les conventionnalistes appellent de tous leurs vœux afin de dépasser les oppositions stériles entre les «orthodoxies» et les «hétérodoxies». Ce rapprochement apparaît d'abord dans les choix méthodologiques à travers l'abandon des approches holistes, et l'option vers l'individualisme en dépit des affirmations des conventionnalistes de la nécessité de maintenir une approche globale de l'économie.

Ce recouplement entre les deux courants se manifeste à travers le recours des conventionnalistes à la théorie des jeux non coopératifs pour analyser les interactions entre agents économiques. Or, si cette théorie permet de relâcher l'hypothèse du commissaire-priseur du modèle traditionnel, elle éprouve des difficultés à expliquer la viabilité d'une économie décentralisée. Enfin, ce rapprochement s'observe également au niveau de la conception des institutions chez les deux courants. A ce niveau, en dépit d'une référence à Commons un des pères fondateurs de l'institutionnalisme américain des années 1920 et 1930, les conventionnalistes semblent se rapprocher beaucoup plus de la vision de la nouvelle économie institutionnelle américaine. Or, si cette nouvelle économie institutionnelle se réclame de

l'héritage de l'institutionnalisme américain, il semble que ces deux courants se sont éloignés sur une série de questions (Dutraive 1993). Les oppositions des deux courants institutionnalistes américains résident dans leurs conceptions des institutions. En effet, si chez Commons, l'institution véhicule une série de règles et de normes auxquelles les agents peuvent se conformer, elle correspond, dans la vision réductrice de la nouvelle économie institutionnelle, à l'ensemble des formes de coordination engendrée par les imperfections du marché. Par ailleurs, l'institutionnalisme reconnaît et cherche à intégrer l'action des structures dans la définition des institutions de coordination, alors que la nouvelle économie institutionnelle limite son étude des institutions aux accords et arrangements individuels. Cette opposition trouve ses origines dans l'opposition méthodologique holisme/ individualisme entre les deux courants.

En définitive, partant de positions hétérodoxes, la théorie des conventions rejoint une synthèse large et éclectique composée par le néo-classicisme méthodologique et le néo-keynésianisme. Cette évolution s'est faite à travers l'abandon des positions méthodologiques holistes et le rejet du projet de construction d'une hypothèse alternative à l'équilibre général. C'est ce parcours que propose la théorie des conventions à la théorie de la régulation.

Conventions et régulation

L'approfondissement de la crise actuelle du mode de régulation et la grande déstructuration économique qui en résulte ont entraîné des difficultés croissantes pour la théorie économique afin de rendre compte et d'analyser les mutations et les changements contemporains. Certains économistes régulationnistes, comme Boyer, parlent même d'une crise de la macroéconomie due à son incapacité à expliquer la totalité des faits stylisés des deux dernières décennies. Cette difficulté est d'autant plus importante que certains économistes cherchent à appuyer leur discours par une modélisation rigoureuse. A partir de là s'engage, précise Boyer (1991), une «course poursuite entre les formalisations macro-économiques et la dynamique de transformation des organisations, des techniques et des modalités d'interventions publiques qui fait tout le charme mais aussi la difficulté de la théorie macro-économique».

C'est des difficultés éprouvées par le courant hétérodoxe et sa composante régulationniste à analyser les transformations récentes des structures économiques et à les modéliser, que va apparaître la tentation de rejoindre la synthèse en cours en passant par l'institutionnalisme et la théorie des conventions. Ce recours est plus un constat d'échec de la théorie de la régulation à renouveler ses analyses et à rendre compte de la crise qui était pourtant à l'origine de ce courant. Ainsi, une partie du courant régulationniste va chercher à dépasser son ralentissement actuel par une

redécouverte des analyses institutionnelles. En effet, Boyer (1991:6) soulignera que «la théorie macro-économique surmontera d'autant mieux la crise actuelle qu'elle reconnaîtra le rôle majeur des institutions et formes d'organisation dans le type d'équilibre, la forme des cycles et même les transitions d'un mode de régulation à un autre».

Dans cette perspective, Boyer et Orléan (1994:222) reprennent à leur compte le point de départ du programme de recherche conventionnaliste et sa critique du modèle walrassien traditionnel. Cette critique est basée sur le fait que «les problèmes de coordination ne peuvent être résolus sur la seule base de la rationalité individuelle ; leur résolution nécessite l'existence de données exogènes dont la mobilisation permet de faire émerger, au sein du continuum des solutions possibles, »es différences qualitatives permettant de polariser les comportements". Cette incapacité des théories traditionnelles à analyser les formes de coordination non marchandes, amène Boyer (1995) à proposer aux régulationnistes de renouveler leurs analyses à travers la prise en compte de toutes les formes institutionnelles de coordination. Cependant, cette prise en considération des aspects contractuels se distingue des tentatives d'élargissement du courant orthodoxe, dans la mesure où elle cherche à construire un cadre de cohérence global de l'économie. Dans cette perspective, Boyer et Orléan (1994:223) empruntent à Smith la notion de «stratégies évolutionnairement stables» pour définir la convention. Ainsi, une convention sera analysée comme «une stratégie telle que, si elle est suivie par tous les membres d'une population, alors aucune stratégie mutante ne peut envahir la population».

La même tentation de revisiter la théorie de la régulation par les conventions existe chez Favereau, qui cherche à construire un paradigme non standard en rajoutant à ces deux courants les conceptions de l'équité de Rawls (1987, 1993). «Ces trois théories, quoiqu'elles opèrent sur des registres fort différents, s'appuient, à un stade décisif de leur élaboration, sur trois raisonnements qui, sans être trois répliques d'un raisonnement strictement identique, semblent fournir les différentes» pièces d'un raisonnement unique» (Favereau 1994:122). La recherche des règles et des institutions seront au centre de ce nouveau «paradigme unique et non standard». Ces règles seront analysées comme la solution d'équilibre non coopératif d'un jeu répété.

Ainsi la théorie de la régulation revisitée par les conventions perd toute son originalité et se fond dans une synthèse éclectique, dont la principale préoccupation est l'étude des règles et des contrats au sein d'une économie décentralisée. Cette évolution du programme de recherche régulationniste a suscité une série de critiques et de controverses (Coriat 1994).

- «Lipietz, de la régulation aux conventions : le grand bond en arrière?», *Actuel Marx*, no.17, 1995). En effet, plusieurs régulationnistes sont opposés, pour plusieurs raisons, à cette évolution. Tout d'abord, l'étude

des contrats individuels ne nous renseigne pas sur les modalités de passage à un modèle général de fonctionnement de l'économie décentralisée. Ainsi la théorie des conventions ne précise pas l'origine et l'histoire des conventions. Sur cette question on est en face d'un raisonnement circulaire, où d'un côté les conventions sont censées guider l'action des agents, et d'un autre côté elles sont déduites du comportement des micro-agents. Par ailleurs, la théorie des conventions réduit la richesse des rapports sociaux à des interactions horizontales entre individus dénués de toute hiérarchie. En définitive, la théorie des conventions appauvrit le cadre original de départ de la théorie de la régulation et le réduit à analyser un univers aplati où on fait disparaître toute hiérarchie et toute domination.

Conclusion

Cette présentation nous a permis de suivre le parcours de la théorie de la régulation. Ce nouveau paradigme qui s'est développé dans les années 1970, a dominé le champ de l'hétérodoxie dans les années 1980. L'objet de ce nouveau courant était de construire un concept alternatif à celui de l'équilibre économique général qui a dominé le champ de l'économie politique. Cependant, après une première génération de travaux originaux, le programme de recherche régulationniste s'est trouvé confronté à la difficulté d'analyser la dynamique des structures économiques de plus en plus marquée par l'incertitude sous l'effet du travail de crise. Ces difficultés ont amené certains régulationnistes à rompre avec les objectifs de départ de leur projet et à chercher dans une synthèse avec le courant conventionnaliste les moyens de dépasser ces difficultés. Ainsi ce courant a rejeté le holisme et le concept de reproduction, pour se réfugier dans l'individualisme méthodologique et se cantonner dans l'étude des formes de coordination non marchandes.

Cette évolution a fait l'objet de critiques de la part des régulationnistes eux-mêmes. Mais ces critiques sont restées négatives dans la mesure où elles n'ont pas débouché sur de nouvelles réponses à la question de l'analyse du mouvement chaotique des structures de l'économie. Dans cette perspective, le dépassement du blocage actuel du programme de recherche régulationniste exige une réflexion approfondie sur les outils formels capables de permettre une analyse plus rigoureuse de la dynamique des structures économiques dans les périodes d'instabilité. La théorie de la régulation ayant toujours gardé une grande ouverture sur d'autres champs scientifiques, elle peut aujourd'hui mettre à contribution les évolutions récentes des dynamiques non linéaires afin d'initier une nouvelle génération de travaux cohérents avec les objectifs de départ de ce programme de recherche.

Bibliographie

- Actuel Marx*, 1990, «Le marxisme analytique anglo-saxon», no.7.
- Aglietta, M. et A. Orléan, 1982, *La violence de la monnaie*, Paris, PUF.
- Aglietta, M., 1982, *Régulation et crises du capitalisme*, Paris, Calman-Lévy, 1^{re} édition 1976, 2^e édition 1982.
- Althusser, L., 1965a, *Pour Marx*, Paris, Editions Maspéro.
- Althusser, L., 1965b, (sous la direction), *Lire le capital*, Paris, Editions Maspéro.
- Amin, S., 1994, «A propos de la régulation», *Futur antérieur*, numéro spécial, Ecole de la régulation et critique de la raison économique.
- André, CH. et R. Delorme, 1983, *L'Etat et l'économie*, Paris, Seuil.
- Benetti, C., 1978, *Valeur et répartition*, Grenoble-Paris, PUG/Maspéro. 4^e édition.
- Benetti, C. et J. Cartelier, 1980, *Marchands, salariat et capitalistes*, Paris, Editions Maspéro.
- Bertrand, H., 1978, «Une nouvelle approche de la croissance française de l'après-guerre: l'analyse en sections productives», *Statistiques et études financières*, «série orange», no.35.
- Bertrand, H., 1983, «Accumulation, régulation, crise: un modèle sectionnel théorique et appliqué», *Revue économique*, vol. 34, no.6, mars.
- Bidet, J. et Texier, J., 1990, «Présentation», *Actuel Marx*, no.7.
- Billaudot, B., 1976, «L'accumulation intensive du capital», thèse, Paris I.
- Boccara, P., 1995, «Aperçu sur la théorie de la régulation systémique, Oppositions aux autres théories et enjeux d'une nouvelle régulation», *Actuel Marx*, no.17.
- Borrelly, R., 1987, *Dette et avenir du Tiers-Monde*, Grenoble, GRREC.
- Borrelly, R., 1991, «L'articulation du national et de l'international: concepts et analyses», *Economies et sociétés*, série R, no.5.
- Boyer, R., 1979, «La crise actuelle : une mise en perspectives historique», *Critiques de l'économie politique*, no.7/8.
- Boyer, R. J. -P., Bénassy et R.-M., Gelpi, 1979, «Régulation des économies capitalistes et inflation», *Revue économique*, mai.
- Boyer, R., 1987, *La théorie de la régulation : une analyse critique* Paris, La découverte.
- Boyer, R., 1991, *La crise de la macroéconomie, une conséquence de la méconnaissance des institutions?*, Paris, CEPREMAP, couverture orange, no.9138, juillet.
- Boyer, R. et A. Orléan, 1994, «Persistance et changement des conventions. Deux modèles et quelques illustrations», in A. Orléan (sous la direction), *Analyse économique des conventions*, Paris, PUF.
- Boyer, R., 1995, «Une contribution au renouveau d'une économie institutionnelle : la théorie de la régulation dans les années 90», *Actuel Marx*, no.17.
- Brenner, R. et M. Glick, 1989, «The regulation approach to the history of capitalism», *Economies et sociétés*, série R, no.4.
- Calvet, J., G. De Bernis, R. Di Ruzza, 1983, *L'utilité du concept du système productif pour la définition d'une politique industrielle* Congrès international des économistes de langue française, 25-28 mai 1983, Strasbourg.
- Canguilhem, G., 1980, «Régulation», *Encyclopedia Universalis* vol. 14, p.1.
- Cartelier, J. et M. De Vroey, 1989, «L'approche de la régulation. Un nouveau paradigme?», *Economies et sociétés*, série R, no.4.
- CEPREMAP-CORDES, 1977, (contributions de J.-P. Bénassy, R. Boyer, R.-M. Gelpi, A. Lipietz, J. Mistral, J. Munoz, C. Ominami), «Approches de l'inflation : l'exemple français», *Convention de recherche* no.22.
- Classen, E. et P. Salain, 1978, *L'occident en désarroi, Turbulences d'une économie prospère*, Paris, Dunod.

- Coriat, B., 1994, «La théorie de la régulation. Origines, spécificités et perspectives», *Futur antérieur*, Paris, L'Harmattan.
- De Bernis, G., 1975, «Les limites de l'analyse en termes d'équilibre économique général», *Revue économique*, vol.26, no.6, novembre.
- De Bernis, G., 1977, «Régulation ou équilibre dans l'analyse économique», in A. Lichnerowicz, F. Perroux et G. Gadoffre (sous la direction), *L'idée de régulation dans les sciences*, Paris, Editions Maloine-Doin.
- De Bernis, G., 1983, «Théorie de la régulation et historique des crises», in GRREC, p.174-175.
- De Bernis, G., 1983, *De quelques questions concernant la théorie des crises*, Grenoble, GRREC.
- De Bernis, G. et Byé, M., 1987, *Relations économiques internationales* Paris, Dalloz, 5^e édition.
- De Vroey, M., 1987, «La possibilité d'une économie décentralisée», *Revue économique*, no.4, juillet.
- De Vroey, M., 1990, «S'il te plaît, dessine moi ...un marché», *Economie appliquée*, tome XLIII, no.3.
- Di Ruzza, R., 1993, «La notion de norme dans les théories de la régulation», *Economies et sociétés*, Série R, no.7, novembre.
- Di Ruzza, R., 1994, «Valeur et marché», Di Ruzza, R. et J. Fontanel (sous la direction), *Dix débats en économie politique*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- Dupuy, J.-P., F. Eymard-Duvernay, O. Favereau, A. Orléan, R. Salais et L. Thévenot, 1989, «Introduction», *Revue économique*, vol.40, no.2, mars.
- Dutraive, V., 1993, «La firme entre transaction et contrat: Williamson épigone ou dissident de la pensée institutionnaliste?», *Revue d'économie politique*, vol. 103, no.1, janvier-février.
- Favereau, O., 1989, «Marchés internes, marchés externes», *Revue économique*, no.2, mars.
- Favereau, O., 1994, «Règle organisation et apprentissage collectif: un paradigme non standard pour trois hétérodoxes», in A. Orléan (sous la direction), *Analyse économique des conventions*, Paris, PUF.
- Gerbier, B., Di Ruzza, R., 1986, *Economies et Sociétés*, Série R, no. 2, mai.
- Greffé, X., et J.-L., Reiffers, 1978 (sous la direction), *L'occident en désarroi, Ruptures d'un système économique*, Paris, Dunod.
- GRREC, 1983, *Crise et régulation: recueil de textes 1979-1983* Grenoble.
- GRREC, 1990, *Crise et régulation: recueil de textes 1983-1989* Grenoble.
- Jessop, B., 1989, «Regulations theories in retrospect and prospect», *Economies et sociétés*, Série R, no.11.
- Lipietz, A., 1987, «La régulation: les mots et les choses», *Revue économique*, no.5, septembre.
- Lipietz, A., 1988, *De l'althussérisme à la théorie de la régulation* Paris, CEPREMAP, «Couverture orange».
- Lipietz, A., 1995, «De la régulation aux conventions : le grand bond en arrière», *Actuel Marx*, no.17.
- Lipietz, A., 1995, «De la régulation aux conventions : le grand bond en arrière?», *Actuel Marx*, no.17.
- Negri, T., 1994, «L'école de la régulation face à de nouveaux problèmes», *Futur antérieur*, Paris, L'Harmattan.
- Orléan, A., 1989, «Pour une approche cognitive des conventions économiques», *Revue économique*, vol. 40, no.2, mars.
- Orléan, A., 1991, «Logique walrassienne et incertitude qualitative : des travaux d'Akerlof et Stiglitz aux conventions de qualité», *Economies et sociétés*, série economica, no.14, janvier.

- Orléan, A., 1994, «Vers un modèle général de la coordination économique par les conventions», in A. Orléan (sous la direction), *Analyse économique des conventions*, Paris, PUF.
- Rawls, J., 1987, «Théorie de la justice», Paris, Seuil.
- Rawls, J., 1993, *Justice et démocratie*, Paris, Seuil.
- Romer, J. E., 1982, *A general theory of exploitation*, Harvard, Harvard University Press.
- Salais, R., 1989, «L'analyse économique des conventions du travail», *Revue économique*, vol. 40, no.2, mars.
- Simiand, F., 1987, *Méthode historique et sciences sociales*, Edition des archives contemporaines, (Réédition).
- Walras, L., 1896, *Eléments d'économie sociales, théorie de la répartition et de la richesse*, Paris, Lausanne.
- Weiller, J. et B. Carrier, 1994, *L'économie non-conformiste en France au 20^e siècle*, Paris, PUF.

* GRREC, Université Pierre Mendès France, Grenoble.